



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

pour le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque

COMMUNE DE NOAILLAN

Une enquête publique est prescrite sur le territoire de la commune de NOAILLAN du mardi 02 novembre 2021 au jeudi 02 décembre 2021 inclus, afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol qui sera scindée en deux parties, une au nord et l'autre au sud de la RD 3 reliant Villandraut à Bazas. L'emprise clôturée du projet sera d'environ 67 ha, pour une puissance envisagée de 48,89 Mwc.

Le responsable du projet photovoltaïque est la société CPES FONT DE LA LEVE, dont le siège social est au 330, rue du Mourelet, ZI Courtine, 84000 AVIGNON. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au représentant du maître d'ouvrage, Mme Maud GAIDE, de la société RES, tel : 05 24 54 45 17, mail : maud.gaide@res-group.com.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant les dossiers des permis de construire avec une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire de réponse du pétitionnaire et les divers avis émis dans le cadre du projet, à la mairie de NOAILLAN, aux jours et heures habituels d'ouverture au public au 9, place du général Leclerc, 33730 NOAILLAN (le lundi 09h30 à 12h15 et de 15h00 à 18h45, le mardi de 08h45 à 12h15, le mercredi 08h45 à 12h15 et de 15h00 à 16h45, le jeudi 08h45 à 12h15 et le vendredi 08h45 à 12h15 et de 15:00 à 16:45) où il pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet. Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde à l'adresse suivante : www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications », « publications légales », « Enquêtes publiques et consultations du public ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde.

Les observations pourront aussi être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie concernée, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public. Pendant la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la Cité Administrative – à l'accueil DDTM - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

Le commissaire enquêteur, Thierry BARBOT, géomètre expert foncier DPLG à la retraite, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de NOAILLAN pour recevoir les observations :

- le mardi 02 novembre de 09h15 à 12h15,
- le mercredi 10 novembre de 15h00 à 16h45,
- le lundi 15 novembre de 9h30 à 12h15,
- le vendredi 26 novembre de 09h15 à 12h15,
- jeudi 02 décembre de 09h15 à 12h15

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an, à la Mairie de NOAILLAN, à la DDTM de la Gironde et sur le site internet des services de l'État de la Gironde : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-légales>.

La Préfète de la Gironde, est compétente pour statuer sur les demandes de permis de construire déposées par la société CPES FONT DE LA LÈVE.